

**AVESNES-LES-AUBERT**

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

COMMUNE D'AVESNES-LES-AUBERT

1) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 1/06/04/2018 en date du 6 Avril 2018, le Conseil Municipal d'Avesnes-les-Aubert a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire, tel qu'il est annexé à la dite délibération du Conseil Municipal.

2) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération n° 2/06/04/2018 en date du 6 Avril 2018, le Conseil Municipal d'Avesnes-les-Aubert a institué le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de la commune, conformément au plan annexé à la dite délibération du Conseil Municipal et intégré au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 Avril 2018. Il est précisé que Monsieur le Maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la commune ce Droit de Préemption Urbain.

Les dites délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 11 Avril 2018 et peuvent être consultées.

Les dossiers de PLU et de DPU sont tenus à la disposition du public en mairie d'Avesnes-les-Aubert aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture du Nord.



Le Maire,

Alexandre BASQUIN